

*REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE*

*OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES*

***QUATRIEME RECENSEMENT  
GENERAL***

***DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT***

***CODE DES NIVEAUX D'INSTRUCTION***

*JUILLET 1998*

***Introduction:***

Le code des niveaux d'instruction a été mis à jour en collaboration des annexes régionales ( Constantine et Oran). Il comporte 12 catégories.

***Le code des niveaux d'instruction avec le nombre  
de ses différentes subdivisions***

Catégorie	Nombre des sous-catégorie
<b>0-</b> Niveau classes d'alphabétisation (école coranique)	2
<b>1-</b> Niveau classes d'enseignement primaire ou fondamental	7
<b>2-</b> Etablissements de formation spécialisée niveau d'entrée C.E.P.E ou équivalent	4
<b>3-</b> Niveau classes d'enseignement moyen (C.E.M - C.E.G - C.E.A)	8
<b>4-</b> Etablissements de formation spécialisée niveau d'entrée B.E.M ou équivalent	5
<b>5-</b> Niveau d'enseignement secondaire	4
<b>6-</b> Etablissements de formation spécialisée niveau d'entrée 3 <sup>ème</sup> A.S ou équivalent	5
<b>7-</b> Niveau d'enseignement supérieur (1 <sup>er</sup> cycle)	9
<b>8-</b> Niveau d'enseignement supérieur (2 <sup>ème</sup> cycle)	10
<b>9-</b> Niveau d'enseignement supérieur (3 <sup>ème</sup> cycle) (Poste Graduation)	8
Sans instruction	1
Personne n'ayant rien déclaré	1
TOTAL	64

<b>CODE DES NIVEAUX D'INSTRUCTION</b>
---------------------------------------

<i>CODE</i>	<i>INTITULE</i>
<b>0</b>	<b>NIVEAU CLASSES D'ALPHABETISATION - ECOLE CORANIQUE</b>
01	Alphabétisé
02	Ecole Coranique
<b>1</b>	<b>NIVEAU D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OU FONDAMENTAL</b>
11	Première année primaire ou fondamentale (ex C.P.1)
12	Deuxième année primaire ou fondamentale (ex C.P.2)
13	Troisième année primaire ou fondamentale (ex C.E.1)
14	Quatrième année primaire ou fondamentale (ex C.E.2)
15	Cinquième année primaire ou fondamentale (ex C.M.1)
16	Sixième année primaire ou fondamentale (ex C.M.2)
17	Septième année primaire (ex C.F.E)
<b>2</b>	<b>ETABLISSEMENTS DE FORMATION SPECIALISEE NIVEAU D'ENTREE C.E.P.E OU EQUIVALENT</b>
21	Première année de formation spécialisée
22	Deuxième année de formation spécialisée
23	Troisième année de formation spécialisée
24	Année de formation spécialisée non spécifiée
<b>3</b>	<b>NIVEAU D'ENSEIGNEMENT MOYEN (C.E.M - C.E.G - C.E.A)</b>
31	Première année d'enseignement moyen ou septième année fondamentale (ex 6ème)
32	Deuxième année d'enseignement moyen ou huitième année fondamentale (ex 5ème)
33	Troisième année d'enseignement moyen (ex 4ème)
34	Quatrième année d'enseignement moyen ou neuvième année fondamentale (ex 3ème)
35	Première année d'enseignement technique ou agricole
36	Deuxième année d'enseignement technique ou agricole

- 37 Troisième année d'enseignement technique ou agricole  
38 Quatrième année d'enseignement technique ou agricole
- 4 ETABLISSEMENTS DE FORMATION SPECIALISEE NIVEAU D'ENTREE B.E.M OU EQUIVALENT**
- 41 Première année de formation spécialisée  
42 Deuxième année de formation spécialisée  
43 Troisième année de formation spécialisée  
44 Quatrième année de formation spécialisée  
45 Année de formation spécialisée non spécifiée
- 5 NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**
- 51 Première année d'enseignement secondaire (ex seconde), 1ère année C.P.E.S et capacitaire, 5ème année technique  
52 Deuxième année d'enseignement secondaire (ex 1ère), 2ème année C.P.E.S et capacitaire, 6ème année technique  
53 Troisième année secondaire (ex terminale), 7ème année technique  
54 Année préparatoire - 1ère année de l'U.F.C ( Université de la formation continue)
- 6 ETABLISSEMENTS DE FORMATION SPECIALISEE NIVEAU D'ENTREE 3ème A.S OU EQUIVALENT**
- 61 Première année de formation spécialisée  
62 Deuxième année de formation spécialisée  
63 Troisième année de formation spécialisée  
64 Quatrième année de formation spécialisée  
65 Année de formation spécialisée non spécifiée
- 7 NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (1er CYCLE)**
- 70 Première année de licence et DES de sciences et assimilés (médecine, mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles)  
71 Première année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines  
72 Deuxième année de licence et DES de sciences et assimilés (médecine, mathématiques et sciences naturelles)  
73 Deuxième année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines  
74 Première année d'école d'ingénieurs du niveau supérieur et assimilés (Instituts nationaux, Instituts de technologie)  
75 Deuxième année d'école d'ingénieurs du niveau supérieur et assimilés (Instituts nationaux, Instituts de technologie)  
76 Première année d'enseignement supérieur ( Instituts nationaux, école normale supérieure...)

**OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES**  
**DIRECTION DES TRAITEMENTS INFORMATIQUES ET DES REPERTOIRES**

---

77	Deuxième année d'enseignement supérieur ( Instituts nationaux, école normale supérieure...)
78	Certificats de licences
<b>8</b>	<b>NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (2ème CYCLE)</b>
80	Troisième année de licence et DES de sciences et assimilés (médecine, mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles)
81	Troisième année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines
82	Quatrième année de licence et DES de sciences et assimilés (médecine, mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles)
83	Quatrième année de licence de lettres, droit, sciences économiques et sciences humaines
84	Troisième année d'écoles d'ingénieurs de niveau supérieur
85	Quatrième année d'écoles d'ingénieurs de niveau supérieur
86	Cinquième année d'écoles d'ingénieurs de niveau supérieur
87	Troisième année d'enseignement supérieur ( Instituts nationaux, écoles normales supérieures...)
88	Quatrième année d'enseignement supérieur ( Instituts nationaux, écoles normales supérieures...)
89	Sixième et Septième année de médecine
<b>9</b>	<b>NIVEAU D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (3ème CYCLE) (POST-GRADUATION)</b>
90	Classes de préparation au diplôme d'études approfondies (D.E.A) en mathématiques, physiques et autres sciences médicales, physiques et naturelles et thèse de doctorat de médecin
91	Classes de préparation au diplôme d'études approfondies (D.E.A) en lettres, droit, sciences économiques et autres sciences humaines
92	Classes de préparation d'ingénieur docteur
93	Préparation de thèse de doctorat en sciences mathématiques, physiques et naturelles
94	Préparation de thèse de doctorat en lettres, droit, sciences économiques et autres sciences humaines
95	Préparation de « Magister » toutes filières
96	Autres classes préparatoires Post-Graduation au diplôme de spécialité (expert comptable)
97	Post-Graduation spécialisée ( toutes spécialités confondues)
<b>98</b>	<b>SANS INSTRUCTION</b>
98	Sans aucune instruction

**99 PERSONNES N'AYANT RIEN DECLARE**

99 Non déclaré